



Bourgogne
Franche-Comté

Coordination Régionale Bourgogne Franche-Comté

CGT de la Santé et de l'Action Sociale

Appel à la grève le 16 mars 2021 des IBODE et Infirmier e s de Bloc Opératoire

Chalon sur Saône, le 4 mars 2021

A Monsieur le Directeur Général ARS Bourgogne Franche-Comté

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le 16 mars 2021 conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires de la fonction publique hospitalière,
 - Les établissements privés ou services sanitaires sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112-3 et L.6161-5 du Code de la santé publique) Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir
 - Attribution immédiate de la Nouvelle Bonification Indiciaire à tous les ibode sans exception de grade, avec la rétroactivité des 4 ans. Une application réglementaire d'une NBI pour les catégories A située entre 20 et 50 points.
 - Paiement pour tous les professionnels de bloc de BFC de la majoration des heures supplémentaires dans le cadre du décret du 29 oct 2020.
 - Mise en place pour les IDE MT d'une obligation de formation diplômante dans les 5 ans qui suivent la validation de leur dossier.
- Mise en place d'une obligation de formation IBODE pour les établissements de BFC mise en corrélation avec un plan de formation massif aux Infirmiers en Soins Généraux exerçant en bloc opératoire afin d'acquérir la qualification IBODE.
- Obligation dès 2021 pour tous les secteurs (public, privé, lucratif et non lucratif) de ne recruter que des IBODE pour exercer dans tous les blocs opératoires.
 - La reprise immédiate de la réingénierie de la formation avec attribution du grade master au DE d'infirmier de bloc opératoire.
- La création dans la FPH d'un corps complet IBODE grade dépendant.
- Une véritable reconnaissance salariale indiciaire bac+5 et l'attribution d'un régime indemnitaire spécifique reconnaissant la haute technicité des IBODE.

.../...

- L'application pleine et entière, en BFC, des décrets concernant les actes exclusifs des IBODE .
- Des effectifs IBODE supplémentaires pour garantir la qualité et la sécurité des interventions.

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé se mobiliseront aussi de façon illimitée pour l'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures, l'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes.

Nous souhaitons qu'une délégation soit reçue le 16 mars par Monsieur le Directeur de l'ARS.

MAILLOT Hervé Référent Régional Bourgogne CGT Franche-Comté Santé et Action Sociale

Contact :

DIGOY Rachid : 06 61 50 28 14 (Président Collectif Inter-Bloc)

MAILLOT Hervé : 06 44 26 43 39 (Coordinateur régional santé action sociale CGT Bourgogne)